

peu un jeune qui regarde la télé pendant des heures. Aussi rangent-ils les équipements attractifs le plus possible hors de la chambre ! Cette stratégie a pour effet, non prévu, de diminuer les charmes de la chambre et d'étendre à toute la maison la notion d'espace personnel. Le fait que la chambre des parents ne soit pas « à soi » ne gêne guère les adonaissants. Ils préfèrent se réaliser par la pratique plus que par l'espace d'inscription de la pratique. La virtualité d'une grande part de la culture jeune est telle qu'elle tend à rendre en partie secondaire l'espace concret de l'activité. Inversement les jeunes de milieux populaires se plaignent moins que prévu de l'absence d'une chambre personnelle si la chambre partagée est bien équipée. Dans les deux cas, les adonaissants nous signalent que l'individualisation contemporaine repose plus sur l'activité « séparée » - afin de marquer la différenciation momentanée, soit avec les parents (pour les jeunes), soit avec le conjoint (pour l'autre membre du couple) - que sur la revendication de la propriété d'un espace strictement personnel<sup>33</sup>. Être soi demande une certaine flexibilité identitaire<sup>34</sup> et donc par effet de halo un refus d'un enracinement trop marqué dans un territoire, future le sien propre. La liberté de circuler autorise plus de jeu possible dans la construction de soi puisqu'elle ouvre à plus de pratiques personnelles (entendues au sens de non contrôlées par les proches)...

<sup>33</sup> Bien évidemment le cumul n'est pas rejeté : avoir une chambre ou un espace personnel et pouvoir avoir plusieurs activités personnelles.

<sup>34</sup> F. de Singly, *Les uns avec les autres*, 2003, A. Colin, Paris.

## Le temps des cohabitations

in Phuong Hai Huynh (coord.), *Habitat et vie urbaine*,  
Éditions du PUCA, 2005, 45-56.

Marc Breviglieri

GSPM École des hautes études en sciences sociales / CNRS

Il faut entendre le titre de cette synthèse d'enquête, *Le temps des cohabitations*, des deux manières dont le sens s'y laisse percevoir : d'une part la cohabitation est dans l'air du temps, elle se rend par exemple extrêmement visible à travers le développement récent en France de la colocation ; d'autre part, le temps a été une variable majeure de notre enquête dans la mesure où l'épreuve primordiale qui s'impose aux cohabitants est celle de rendre pérenne leur cohabitation, de « tenir ensemble » au fil du temps<sup>35</sup>.

### Cohabiter (1) : l'ouverture à la présence du tiers

La voie que nous avons cherché à explorer tente d'éclairer d'un jour différencié les frontières, souvent trop nettement tracées par les sciences sociales, entre la « communauté domestique » et la « communauté politique ». Elle envisage des modalités de l'être-ensemble qui sillonnent des états situés entre une relation close, dont la fermeture au monde s'est assurée par un repli dans un chez-soi et une co-présence en public, entièrement ouverte à la différence de l'autre et affranchie de tout lien forgé dans sa proximité. L'expression même de cohabitation contredit cette polarité et semble s'immiscer entre ses termes. Cependant, elle s'y introduit en supportant les tiraillements et les contradictions qu'ils lui imposent : d'un côté l'envie de s'en tenir à des rapports consacrés à l'intimité et au proche peut convoquer l'accusation et/ou la conscience coupable du repli hors du monde et du « mal d'indifférence »<sup>36</sup> ; de l'autre côté, la volonté de toujours être présent pour le collectif dans son ensemble finit par engendrer un excès d'exigen-

<sup>35</sup> Breviglieri M. & Consein B. (dir.), 2003, *Tenir ensemble et vivre avec. Explorations sociologiques de l'inclination à cohabiter. Habitat et vie urbaine (PUCA)*, mars 2003, 458 p. L'enquête collective dont il est ici rendu compte a porté sur une diversité de cadres de cohabitation : B. Consein a choisi d'étudier des colocations au sein d'une université américaine, P. Garcia Sanchez a conduit une enquête dans un foyer d'accueil des enfants de la rue à Caracas, J. Siero-Dobonage dans une maison d'étudiants récemment ouverte par une coopérative genevoise de logements et deux appartements parisiens où des particuliers hébergent un étudiant, et L. Pautaront et moi-même avons pris pour terrain d'enquête des aubains investis dans le centre de la ville de Genève. En prenant rapidement quelques illustrations tirées de ces ethnographies, je rendrai peu justice au travail d'enquête considérable conduit par chacun et je renvoie expressément au rapport pour pallier cet inconvénient.

<sup>36</sup> Sorliou-Lajou N., *La culpabilité*, Armand Colin, 2002.

ce, d'attente et probablement aussi de présence, au prix de l'épuisement de tous. Cohabiter correspond en ce sens à un mouvement continu d'oscillation entre ces états contradictoires, réunissant « sous un même toit » la routine la plus personnalisée et la décision prise en commun, le soin apporté au proche et le geste solidaire orienté vers le collectif, le détour par des accommodements circonstanciels et imprévus et le retour au niveau général et prédictif du règlement <sup>37</sup>. La cohabitation est donc le siège de « tensions pragmatiques » car elle implique la prise en charge d'un avec qui, tout à la fois, suppose un égard pour le proche et un regard sur des principes communs s'adressant à n'importe quel autre cohabitant <sup>38</sup>.

Notre méthodologie d'enquête a précisément tenté de cerner ces tensions propres à la cohabitation car, en se rendant perceptibles, elles laissent non seulement percevoir les principes d'action qui la soutiennent, mais elles suggèrent aussi la dynamique animant sa propre évolution. En effet, et quand bien même toutes les cohabitations étudiées s'inscrivent dans une durée finie, il n'en demeure pas moins qu'elles font continuellement l'objet d'aménagements infimes comme de réformes profondes. C'est pour cela que nous avons privilégié un suivi temporel des tensions co-habitantes, lesquelles se rendent visibles et analysables au triple niveau de la biographie personnelle des membres, de la tenue des activités collectives et du rapport à l'environnement matériel habité. À ces trois niveaux d'observation, nous avons associé trois méthodes d'enquête <sup>39</sup>. Elles ont été associées afin de pouvoir saisir les tensions co-habitantes à la fois comme le lieu d'un débat public où s'échangent des critiques et des justifications, mais aussi comme un endroit où se discernent des réticences à publier des griefs et des ressen-

timents, où s'indiquent des embarras légers et des gênes passagères et où les arrangements s'opèrent souvent de manière non verbale, parfois au travers du simple accommodement trouvé dans l'usage.

La notion de cohabitation s'arrime à l'idéal du choix d'un mode de vie partagé avec un autre n'étant pas nécessairement un proche. Cet « autre cohabitant » aspire généralement à vivre dans l'horizon d'une certaine égalité, d'un certain sens communément approuvé de la justice et dans des formes qui préservent un caractère de mutualité. Les cohabitants doivent ainsi toujours approuver leur coexistence au-delà d'une simple attestation : ils aspirent à vouloir vivre ensemble et doivent l'indiquer aux autres ; le simple fait d'attester d'être là, d'y être, n'étant jamais suffisant pour pleinement cohabiter <sup>40</sup>. Pour les fins de notre enquête, nous avons délibérément opté pour des situations où il est question de vivre avec un tiers. Par tiers, nous entendons tout d'abord, sur un plan empirique, celui qui n'est pas d'emblée lié avec l'habitant par un lien de proximité (amical ou familial). Sur un plan théorique, le tiers concerne un état temporel de la personne où elle en vient à envisager la cohabitation dans ses principes et sous un angle général. Le tiers est celui qu'on sollicite ou qui s'avance vers les autres cohabitants en s'ouvrant à la raison et au compte. Il est celui qui est pris à témoin dans une dispute, qui rappelle à l'ordre, qui explicite les principes du bien vivre-ensemble, qui souligne l'existence des règles d'usage et de calcul prééminentes dans la cohabitation ; à un stade ultime, il se charge de mentionner l'existence des biens à partager et des charges à répartir.

Le tiers, qui peut ainsi être n'importe lequel des cohabitants, est particulièrement important dans toute cohabitation. D'une part, il ouvre à l'évaluation, y compris critique, de ces biens et de ces charges. D'autre part, il insère une juste distance, une « respiration » entre les cohabitants, permettant de prévenir et de contenir des asymétries au profit d'une réciprocité et de raviver l'attention relative aux devoirs mutuels. C'est dans l'avènement insupportable du tyran domestique ou au travers la sédimentation d'habitudes rigides que la figure du tiers touche à ses limites et que la cohabitation risque son oubli ou son abolition <sup>41</sup>.

<sup>37</sup> Sur la dimension de la mutualité et le point de rencontre qu'elle permet entre le thème de la reconnaissance et la théorie de la justice : Ricoeur P., *Percours de la reconnaissance*. Trois études, Éditions Stock, Paris, 2004.

<sup>38</sup> Pour prévenir cette disparition des tiers, les cohabitants développent un certain nombre de dispositifs : ils affichent par exemple sur des panneaux certains mots d'ordre, ils placardent des tableaux récapitulant la répartition des tâches communes, ils préviennent l'endormissement de la routine par le sarcasme ou l'organisation d'événements imprévus, surtout, ils instituent des réunions ou des assemblées où chacun peut prendre la figure de tiers.

<sup>39</sup> Un lien thématique entre la routine et le sentiment d'habiter est tracé dans Breviglieri M., « Habiter l'espace de travail. Perspectives sur la routine », *Histoire & Société. Revue européenne d'histoire sociale*, n° 9, 2004.

<sup>40</sup> Sur la charge analytique et éminemment d'histoire sociale, en rapport à l'idée de communauté, voir Espasio R. (2000), *Communauté. Origine et destin de la communauté*, Paris, PUF, 2001. Cette préposition nous a permis de travailler l'idée d'une pluralité de régimes d'engagement, allant du proche au public, chacun représentant une certaine modalité d'être avec : Thévenot L., *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2006. Nous avons pris appui sur une sociologie pragmatique capable de nous offrir les possibilités d'une description à géométrie variable du monde complexe de la cohabitation et de en appréhender les dynamiques de coordination sans les déconnecter de la question des choses et de l'environnement habité. Nous y avons vu d'une part une entrée ambiguë sur la question de la qualification, en ce qu'elle la rattache, au-delà d'une simple description des interactions, à des problèmes politiques et moraux (selon des modalités qu'elle prend précisément pour objet d'analyse). Mais on y a aussi trouvé une manière fine de revenir sur la question du vivre ensemble et du « commun », sans la réduire sur l'idée d'un mode de vie culturellement partagé ou d'une organisation simplement traversée par des intérêts stratégiques, en prenant au sérieux un événement considérable de capacités attribuables aux acteurs et de dynamiques de coordination ; Breviglieri M. & Siano-Debaughe J., « Le geste pragmatique de la sociologie française », *Antropologica*, Vol 7, 1999 ; Putaromi L., « Le geste moral : perspective sociologique sur les modalités de vivre ensemble », *Carnets de Bord*, 2.

<sup>41</sup> Méthodes qui ont recouru à l'enquête personnelle, à l'enregistrement in situ de séquences collectives (activités pratiques ou réunions), et à l'observation des usages familiaux ou non des espaces habités. Par ailleurs, il a aussi été réalisé un travail documentaire et historiographique sur la genèse des topiques militantes dans le mouvement social à Genève.

Le premier constat fort qui émerge de nos enquêtes est donc que l'organisation d'un recours facilité à la figure du tiers est nécessaire dans chaque cohabitation dès lors qu'elle veut s'inscrire dans la durée. Elle est nécessaire pour que la cohabitation se rende fidèle à ses principes fondamentaux de justice et de mutualité, pour qu'elle continue d'être vécue sur le mode volontaire du libre choix, pour qu'elle puisse affirmer, enfin, une politique de la responsabilisation. En effet, et c'est en cela que ces cohabitations nous ont semblé refléter une pointe avancée de la modernité de nos sociétés de culture libérale, chacune d'elles préconise et cherche à conduire l'avènement d'une autonomie, à l'échelle de l'individu ou d'un petit collectif autogéré<sup>42</sup>. Or, l'autonomie s'atteste dans la prise de responsabilité. Une responsabilité déjà là et supposée dans les logiques contractuelles des colocations aux États-Unis, une politique de la responsabilisation partout ailleurs et notamment dans les maisons d'accueil des enfants de la rue qui font prévaloir, chacune à leur manière, une véritable pédagogie de l'action responsable. Une responsabilité qui, pour finir, inscrit et manifeste la volonté de chacun de faire bonne communauté en explorant les limites de l'idéal d'une communauté de proche ou d'amis, en s'appuyant sur des convictions fondées sur des principes généraux de justice et de reconnaissance, en modérant, enfin, l'épanouissement individuel par la prise en compte des devoirs communs<sup>43</sup>.

## Cohabiter (2) : tenir ensemble au fil du temps

La cohabitation libre généralement une formidable impression de pouvoir choisir ou construire, fût-ce minimalement, les modalités du vivre ensemble dans un logement partagé. Mais, corrélativement, la cohabitation impose le coût massif de la responsabilité de ce choix, qui est une responsabilité partagée à se devoir des choses<sup>44</sup>.

Or, ni la mobilisation enthousiaste produite par l'idéal d'un libre choix du mode de vie, ni la pleine volonté individuelle de préserver les modalités idéalement tracées du vivre-ensemble, ne donnent des garanties certaines de leur pérennité. On peut s'enthousiasmer pour commencer, on risque de se fatiguer dans la durée. Les exigences de la cohabitation

<sup>42</sup> Concernant les problématiques de l'ubriement et de la sobriété identitaire de l'individu dans la vie commune : Singly F. de (dir.), *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Nathan, Paris, 2000.

<sup>43</sup> Une exploration systématique de la genèse de l'individu autonome et responsable « dans la culture libérale, et des limites de ce modèle dans les sociétés contemporaines, est réalisée dans Pataaroni L., *Politiques de la responsabilité. Promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie, thèse de doctorat, Université de Genève et EHESS*, 2005.

<sup>44</sup> Breugnot M., Pataaroni L. & Stavo-Debauge J., *Les choses dues. Propriétés, hospitalités et responsabilités. Rapport à la Mission de l'ethnologie*, 333 p., 2004.

risquent bien d'épuiser les cohabitants, c'est le second constat prégnant qui se dégage de nos enquêtes. C'est dans la manière dont les cohabitants se méfient et préviennent certains maux rapportés au temps de cohabitation qu'il faut alors chercher une clé importante du schéma dynamique dans lequel s'inscrivent les cohabitations. Ce travail d'anticipation se rapporte à une activité nécessaire de stabilisation des repères collectifs dans des règlements ou à même l'espace habité (qui endosse alors le rôle d'un environnement cognitif pour les cohabitants). Mais symétriquement, cela permet d'introduire une réflexion propre sur le désengagement qui peut gagner, sur la façon dont s'éliminent les idéaux ou les bons principes initiaux et dont se détériore la volonté du bien vivre ensemble.

La disposition des choses dans l'espace rejoint sur le fond les principes communs autour desquels se dresse le schéma dynamique des cohabitations. L'aménagement des lieux respecte toujours un principe de mise en ordre qui recoupe les lignes principales d'une politique du vivre-ensemble. Mais, il ne se contente pas de refléter ces principes généraux, il range et oriente les objets dans un certain sens, il trace des ancrages et des repères à l'activité, il constitue un monde équipé capable de contenir et d'inciter les actions individuelles dans le sens d'une félicité commune. Bref, l'aménagement des lieux organise une économie de l'usage conforme à la vie collective souhaitée par les cohabitants. C'est en ce sens que les conflits relatifs au désordre des parties communes prennent une importance si considérable.

L'aménagement des parties communes suppose habituellement l'agencement de surfaces d'exposition permettant d'« apprêter » les objets à un usage direct et collectif en rendant visibles ses propriétés et saillantes ses prises (sont couramment utilisés, par exemple, les étagères sans tiroirs, les bocaux transparents, les crochets qui suspendent les objets, etc.)<sup>45</sup>. Dans cet or-

<sup>45</sup> Nous devons à J. Stavo-Debauge d'avoir ouvert la problématique de l'apprêtement qui vise un décor analytique et systématique sur les conditions pragmatiques qui rendent possible un usage qui, pour commencer, est limité au domaine du souhaitable. Il s'agit, par là, de la capacité des mondes à pouvoir accueillir des objets nouveaux, qu'il s'agit de catégories statistiques, de mesures politiques d'insertion professionnelle ou de patrimoine urbain. On se reportera, successivement : Stavo-Debauge J., « Les vices d'une inconscience conduisant à l'impuissance de la politique française de lutte contre le discriminations. Apprêter un chemin au droit pour qu'il cesse son autorité, confédération des "catégories" autoritaires l'action publique », in *Carnets de Bord* N°7, 2004 ; Breugnot M. & Stavo-Debauge J., « Sous les conventions. Accomplir les approfondissements théoriques et contributions au débat politique », in *Eymard-Duvernay & al., Conventions et Institutions & Thom D., « Le public et sa problématique à l'épreuve du terrain. Penner avec Dewey contre Dewey »* in B. Karzenly & Guichon L., (dir.) *Le pragmatisme en sociologie, Raisons Pratiques* N°15, Éditions de l'EHESS, 2004.

dre d'idée, les espaces communs sont aussi largement équipés de supports informationnels où peuvent être adressés, sur des temporalités variables, des messages personnels ou collectifs (tableaux d'affichage, post-it, feuilles punaisées, etc.). Les seuils (d'appartement ou de chambre) sont d'ordinaire des lieux propices à ce type d'inscription quand il s'agit de diriger une information vers une ou des personnes en particulier. Enfin, les surfaces les plus sollicitées dans l'appartement se situent aux alentours des objets communs d'usage fréquent (par exemple la porte du frigidaire ou le mur face au téléphone) et où le regard se pose alors par habitude.

Comprendre que la cohabitation s'installe dans la durée et continue de représenter un modèle de vie attrayant quand bien même elle s'avère être éprouvante, suppose un travail de délimitation des modèles qui présentent a contrario un véritable écueil pour la vie commune. Ces écueils sont sciemment contournés par les cohabitants qui les désignent au fondement des maux de la cohabitation. Dans tous les cas de figure, le sentiment satisfaisant de vivre pleinement ensemble paraît borné par deux modèles d'être avec qui, pour les cohabitants, représentent les deux axes majeurs de réprobation, là où la cohabitation se rend inacceptable. Un premier modèle répond d'un « vivre à côté de », où pointe le risque de l'indifférence radiale, d'une absence de mutualité entre cohabitants et d'un mépris relatif aux choses qui sont dues. Un second modèle s'apparente à un « vivre auprès de », sans place pour la séparation induite par le tiers, dans une proximité si intense au cohabitant qu'on expose la relation à la fusion identitaire et au risque concomitant d'étouffement qui menace à son tour le bien primordial de l'autonomie que nous évoquons précédemment. Dans les deux cas, les membres risquent de ne pas apparaître suffisamment comme étant de la communauté des cohabitants, qu'ils en soient donc évincés par défaut ou par excès. Cette éviction conduit à la disparition pour eux de toute épreuve qui fasse signe vers le commun. La question des épreuves est en effet cruciale pour comprendre quand le bourdonnement de la quotidienneté de la cohabitation s'interrompt pour laisser place à des situations où se mesure l'accord ou le désaccord, où se juge l'appartenance ou la non-appartenance<sup>46</sup>. Mais la répétition des épreuves est aussi ce par quoi le rythme de la cohabitation se trouve être épuisant. L'épreuve exige qu'on supporte

<sup>46</sup> Bollenkauf L., & Thévenot L., *De la justification*, Gallimard, Paris, 1991.

sa tension et qu'on se tienne à la hauteur des attentes communes tout en se montrant prêt à recevoir les effets coûteux du jugement qui la clôt et des sanctions qu'elle induit.

Il y a, pour le dire brièvement, deux épreuves de nature différente pour attester d'une pleine appartenance : des épreuves sur base d'intégration attendue où s'évalue la manière dont le nouveau venu s'impose en personne, s'informe, reconnaît et répond aux attentes qui délimitent un certain mode de vie souhaité<sup>47</sup>. Et des épreuves sur base d'engagement attendu, où les cohabitants attestent pouvoir relancer eux-mêmes ces attentes. Dans le premier cas de figure, on a pu observer très généralement la manière dont les nouveaux arrivants, prenant la place d'un ancien occupant, cherchent à se réapproprier l'espace. Ce mouvement de réappropriation semble disposer d'une organisation interne assez déterminée : effacer les traces laissées par le précédent habitant de l'appartement (jeter et se débarrasser de différents objets, nettoyer les meubles et choses qui restent, les sols et les murs) puis redéfinir une aire matérielle de contact pour que l'usage y inscrive de nouvelles empreintes (repeindre, poncer les sols, réparer, remeubler, décorer). Enfin réinscrire des lignes de fonctions, redéfinir des cheminements de circulation, redessiner des frontières et des territoires qui manifestent la considération à l'égard des attentes communes de cohabitation. Ces épreuves relatives à l'intégration du cohabitant représentent aussi des modalités de traitement de l'étrangeté du nouveau venu et de canalisation des inquiétudes qu'il fait venir. Des inquiétudes qui s'avèrent être toutes particulières quand il s'agit d'intégrer des délinquants dans les foyers d'accueil à Caracas et lorsqu'il s'agit de devoir tenir compte d'appartenances culturelles rattachées à des modes de vie différents comme dans les maisons d'accueil d'étudiants à Genève<sup>48</sup>. Notons rapidement que pour le second type d'épreuve, celle qu'on a nommée « épreuve sur base d'engagement attendu », les deux questions qui convoquent le plus fréquemment les problèmes déjà mentionnés de l'ignorance d'autrui ou de la fusion identitaire sont celles du sale et du rangement. Ce sont ces épreuves qui font venir l

<sup>47</sup> Sur les dimensions du nouveau venu et des épreuves relatives à son appartenance à la communauté d'accueil : Savoie-Dehaes G. J., *Venir à la communauté, Pour une sociologie de l'hospitalité et de l'appartenance, thèse de doctorat, EHESS, 2006.*  
<sup>48</sup> Indiquons au passage que les deux auteurs abordés aussi ces tensions touchant à l'accueil de la figure de l'étranger dans des réflexions sur la ville et ses espaces publics : Savoie-Dehaes G. J., « L'indifférence du passant qui se meurt, les ancrages à résider qui s'émouvent » in *Les lieux du public : publics politiques et médiatiques*, D. Céfiat et D. Paquier, PUF, 197-371, 2003.  
García Sánchez P. J., « Entre urbanité et ordre public. Une écologie de l'usage des places à Caracas », *Espaces et Sociétés* n° 125, 2006.

plus violemment les complications opposées de l'excès de familiarité ou du défaut de considération pour les principes communs.

### Cohabiter (3) : ménager le besoin d'habiter

Que la succession des épreuves dispense une progressive fatigue à cohabiter permet de comprendre comment pointée, à mesure, un besoin d'habiter, entendu ici comme une manière de se replier dans un domaine de vie épargné par l'évaluation du tiers<sup>49</sup>. Le besoin d'habiter s'inscrit et se fait entendre, dans toute cohabitation, à mesure qu'il commence de coûter à chacun de devoir respecter les exigences du vivre-ensemble. C'est là un troisième constat qui pointe dans cette analyse pragmatique et temporelle de la cohabitation. Ce besoin d'habiter se manifeste au moins de deux manières : par une inclination à personnaliser des espaces (à un niveau décoratif ou par une présence qui s'autorise le déploiement de routines très personnalisées) et par la recherche d'une affinité interpersonnelle, opposée par là au regard distancié du tiers, qui dispense un égard privilégié et une forme de soin capable de consolider la personne dans des attaches affectives. Tout cohabitant connaissant une fatigue à vivre ensemble cherche à se ménager des espaces personnels et un lien proximal à autrui pour « tenir bon » dans la durée.

Mais, comme on l'annonçait plus haut, l'inclination à personnaliser les espaces ou à se rapprocher par trop d'un cohabitant n'est pas sans poser des problèmes de cohabitation. Une cohabitation tient comme telle à condition qu'elle s'habite en quelque façon avec juste mesure, avec modération. « Trop l'habiter », c'est risquer de s'affirmer comme un propriétaire exclusif, c'est peut-être aussi, dans un sens, amorcer un abus d'usage relatif aux ressources collectives, un empiètement ou un débordement sur les espaces communs. Le « trop habiter » se fait aussi sentir autrement : non plus au sens de l'abus d'usage des espaces communs et des choses col-

lectives, mais de l'abus d'usage des espaces propres et des choses privées (qu'on trouve maintenus, à différents degrés, dans toutes les cohabitations). Vu sous cet angle, l'excès d'habitation peut être logiquement identifié comme la tentation d'un repli définitif hors du domaine réservé au côté ordinaire, d'un évitement ou d'une absence de respect envers les devoirs communs, et finalement d'une désapprobation des formes et des principes du vivre-ensemble qui prévalent à l'échelle de la cohabitation. Les figures classiques de la faute reviennent d'un côté à celui qui occupe sans partage l'espace commun ou qui accapare les biens collectifs (comme le téléphone) pour son usage personnel. Mais elles sont aussi attribuées, au pôle opposé, à celui qui convoite de manière exclusive les bienfaits de l'isolement, c'est-à-dire à celui qui délaisse le devoir minimal de faire acte de présence dans les espaces communs. Cette attitude fréquente, qui laisse entendre une volonté de se couper des réalités de la coexistence, contribue à l'avènement des problématiques délicates de la surveillance car elle entraîne aussi, et souvent, une vigilance excessive à l'intrusion dans un espace revendiqué comme uniquement sien (souvent la chambre)<sup>50</sup>.

### Les architectures variables de la cohabitation

C'est à partir de ces observations sur le chemin fragile qu'empruntent généralement les cohabitants afin de rendre pérenne leur cohabitation que se dégagent des contrastes et un front possible de comparaison entre les différentes enquêtes conduites. Les différentes cohabitations ne présentent pas les mêmes figures de l'exigence au niveau de l'être ensemble ni ne sont égales dans la manière de se rendre disponibles à l'habitation bien que pour chacune se pose la question difficile du maintien de la bonne cohabitation au fil du temps.

Une première différenciation possible culmine au stade de l'idéologie, là où déjà réside une conception de la liberté et de la manière dont s'institue la vie en commun dans la cohabitation. Dans les colocations américaines, par exemple, une culture libérale préside manifestement à l'établissement d'un ensemble d'outils contractuels. Il y prédomine une idée de la liberté

<sup>49</sup> Nous nous permettons de renvoyer à notre propre recherche sur l'habiter (Breviglieri M., *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité. Thèse de doctorat, EHESS, 1999* ; Breviglieri M., *L'horizon du ne plus habiter et l'absence du maintien de soi en public*, in *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, D. Céfai et J. Jeune (éd.), Éditions de l'Arche, 2002). Cette recherche se situe au croisement d'une anthropologie fondée sur la capacité de main et le paradigme du toucher, d'une pragmatique des usages non limitée aux usages sociaux, et d'une éthique de l'attachement par laquelle s'analyse la difficile extension du monde familier au monde public et à la charpe politique et morale. Le geste même de cohabiter donne une poussée en quelque façon hors de l'habiter dans la mesure où il se présente comme un mouvement (i) qui conduit à l'horizon de valeurs publiques par quoi se rendent possibles des arbitrages sur les idées de la bonne cohabitation, (ii) passant prioritairement par le moyen de la participation langagière et (iii) où sont toujours présentes les questions de reconnaissance sociale des usages. Ce dernier point suggère que le problème de la reconnaissance des identités collectives se pose aussi à l'échelle des cohabitations, comme l'illustre en particulier l'éthnographie de la maison d'accueil d'étudiants réalisée par J. Stavro-Debaugé.

<sup>50</sup> Sur ce point, on pourra aussi consulter Breviglieri M. & Patarant L., « Le souci de propriété. Vie, priété et déclin du militantisme dans un squat genevois », in Morel A., *La société des voisins*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2005.

comme non-interférence avec les termes du contrat qui sont censés représenter les choix des cohabitants<sup>51</sup>. Dans les squats, on trouve plutôt un principe d'inspiration républicaine où la liberté relève de la participation directe des cohabitants aux assemblées où se fondent et se révisent les règles communes. Dans l'hébergement d'étudiant chez un particulier, s'affirme un modèle plus conservateur cherchant à préserver les habitudes de vie de la personne qui donne l'hospitalité.

Le second niveau de différenciation des cohabitations est relatif à la variété des biens communs prééminents dans chaque cohabitation. Un bien commun, par exemple la tranquillité, correspond à ce que tous les cohabitants estiment et convoient ensemble, et qui, lorsqu'il est appliqué, assure d'une certaine manière que la cohabitation est bonne et juste pour tous. Toutes les cohabitations sont pluralistes au sens où elles tolèrent la coexistence d'une pluralité de biens communs, mais chacune diffère de l'autre car elle sollicite et associe des biens de nature différente, ou bien des ordres de préférence variables entre ces biens. La différence est nette par exemple dans le cas des foyers d'hébergement d'enfants de la rue à Caracas, l'un s'appuyant puissamment sur des principes civiques et laïques de solidarité, l'autre sur des principes catholiques de charité.

Un cas exemplaire de grande diversité de biens communs légitimes dans une cohabitation est celui des squats. Les biens légitimes dans les squats sont ceux de la solidarité, de la créativité et de l'originalité, de la disponibilité, de la mixité sociale et culturelle et de la participation citoyenne. L'enquête montre aussi comment la notion de « bien commun » passe d'un usage fait pour la critique située dans l'espace public à la configuration d'un monde concret, comme celui des cohabitations. C'est dans cet ordre d'idée qu'on peut comprendre l'aménagement d'une salle à double usage pour les squatters : une salle qui serve à la fois pour les AG (éprouvant le principe de participation citoyenne) et pour des activités festives. Celles-ci sont l'occasion d'affirmer (i) une convivialité s'étendant à tout le voisinage, (ii) une créativité et une originalité dans la mise en scène et dans les manifestations artistiques, (iii) une solidarité enfin, car les bénéfices de la soirée sont versés à une association. L'activité festive indique typiquement une réalité permettant aux squatters de composer ensemble divers biens com-

<sup>51</sup> Voir aussi Conatin B., « Sentiments sociaux, différends et exigence de justice », in Bravigliari M., Lafaye C. & Trom D. (eds), *Sens de la justice, sens de la critique*, Économica, 2006.

mun. Elle n'est donc pas simplement appréciée pour le plaisir personnel qu'elle procure à chacun, elle est aussi approuvée car, au fond, elle répond aux aspirations et aux convictions générales de tous, car elle y est, en quelque sorte, hautement légitime.

C'est aussi par cette entrée sur les biens communs qu'il a été possible de raccrocher le niveau d'analyse de la cohabitation à celui de la ville et de ses politiques, ou même à celui de la culture politique que nous venons précédemment d'envisager<sup>52</sup>. Par exemple, l'émergence de cette diversité de biens dans le squat n'a de sens que sur le fond préalable d'une activité militante retentissante et durable. Cette activité a promu une critique dénonçant, au début des années 1980 en Suisse et notamment à Genève, à la fois la politique du logement (dénonciation portant sur la spéculation immobilière et la standardisation des habitats qui homogénéisait certains quartiers), mais aussi l'interventionnisme inefficace des pouvoirs publics, le mépris de la voix citoyenne et plus récemment les coordinations transnationales conques sur le modèle de l'OMC. Ces revendications ont, en quelque sorte, durci l'existence de ces biens. Mais, l'épanouissement de ces biens et leur conformation dans les cohabitations mêmes des squatters a tenu aussi à l'instauration conduite par la ville de Genève d'une politique locale de tolérance aux expériences d'habitats collectifs autogérés<sup>53</sup>.

Un troisième niveau de différenciation concerne la manière dont est traité collectivement le besoin d'habiter, et dont sont cultivés certains bienfaits personnels qui, constitutivement, ne recourent pas les biens communs. C'est un axe de distinction particulièrement important car on y voit notamment des conceptions et des valorisations très différentes de la notion de confort, mais aussi car il donne à comprendre la variation des échelles de gravité à partir desquelles sont placées les fautes commises par les cohabitants. La légitimité d'un espace de repli où se consacre une privacité n'est ainsi pas identique d'une cohabitation à l'autre, son extension spatiale ou temporelle y est plus ou moins le lieu d'un soupçon sur le désengagement relatif aux devoirs communs. À nouveau, ces différences ont des répercussions sur l'aménagement des espaces habités. Un problème classique

<sup>52</sup> Pataroni L., « La ville plurielle : quand les squatters ébranlent l'ordre urbain », in Busard D., Kaufmann V. & Joyc L. *Enjeux de la sociologie urbaine*, Presses Polytechniques et Universitaires romandes, 2006.

<sup>53</sup> Notre enquête s'est penchée sur une occupation placée sous le régime légal du « contrat de confiance ». Ce dispositif, notoirement éprouvé à Genève, et qui représente juridiquement un contrat de « prêt à usage », a offert sous certaines conditions la possibilité de prolonger des occupations « sauvages » de manière relativement sereine tout en tenant de la légitimité.

provient du fait que le territoire circonscrit de la *privacy* ne contient pas toujours certaines activités privées. Tout élément qui outrepassé les limites de ce territoire pose un problème de cohabitation. Nous pensons par exemple à ces fauteurs de trouble en cohabitation que sont les chats, qui, de manière nonchalante s'affranchissent des limites assignées à leurs maîtres, ou à la collection de conflits qui tournent autour des nuisances sonores. Par exemple, jouer de la musique dans une colocation de room mate a posé des problèmes graves de cohabitation car le fait que la musique se fasse entendre bruyamment dans les espaces communs était jugé intolérable ; alors que dans les squats un percussionniste bénéficiait d'une large tolérance en regard du principe légitime de création. De fait, et pour finir, les chambres des room mates sont souvent calfeutrées et leurs propriétaires ferment très systématiquement leurs portes quand ils s'y trouvent ; inversement, dans les squats, une première mesure des occupants a été d'enlever les portes dans les appartements, tandis que des objets communitarisés restent à demeure dans les chambres où le passage des autres squatters est toléré.

Du premier au troisième niveau, nous avons spécifié conjointement pour quoi des modes de vie particuliers et dissemblables s'instituent dans des cohabitations et comment ils prennent forme dans un environnement matériel et réglementaire particulier. C'est sur le degré d'habitabilité de ces différentes cohabitations que pointe pour finir notre réflexion sur la possibilité même d'ancrer dans le temps un vivre ensemble qui réponde aux exigences plurielles, variable et parfois contradictoires de la nature humaine.

# Les changements des relations entre travail et habitat

Séquence présidée par Nicole Rousier.

## Introduction

Nicole Rousier

*PUCA Plan urbanisme construction architecture.*

Les questions initiales du programme étaient marquées par quelques interrogations fortes sur les répercussions que provoque la déstabilisation du modèle salarial sur le rapport à l'habitat.

### La déstabilisation par le chômage

Une famille monoparentale sur quatre est sans emploi en 2002 (de 10 à 26% entre 1975 et 2002). On relève une déstabilisation par la croissance des nouvelles formes d'emploi, autres que le CDI : en effet, on observe un doublement de ce type de contrats de travail entre 1992 et 2002, qui concernent en gros un travailleur sur dix aujourd'hui, et qui atteint le « noyau dur du salariat », c'est-à-dire les hommes d'une trentaine d'années, certes les moins qualifiés <sup>54</sup>.

Cette précarité de l'emploi et des ressources financières qu'il procure limite les possibilités d'engagement sur le long terme (paiement des loyers ou de charges de remboursement de prêt). Le maintien plus longtemps des jeux au domicile de leurs parents est un aspect bien connu, mais la question de portée plus générale est celle de l'évolution du rapport au logement et au lieu de vie résidentielle : base de repli, refuge, socialisation croissante pa

<sup>54</sup> Source : Étude DARES INSEE, Enquête Emploi, mars 2002.